



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com – Email Club: contact@aquapalmes.fr

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 – 2025 - Pièces à fournir

- Fiche familiale d'inscription complétée et signée & Règlement intérieur 2024-2025 signé,
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage avec palmes et aux activités subaquatiques. *Peut être rédigé par un médecin de famille, du sport ou médecin fédéral. Ce certificat est valable 3 ans s'il n'y a pas d'interruption de prise de licence, par contre obligatoire si pratique de la plongée ou nouvel adhérent.*
- **Autorisation parentale pour les mineurs et fiche sanitaire de liaison (Obligatoire)**
- Cotisation : chèque à l'ordre de « SCL AQUAPALMES » (pas de règlement en espèces)
- Photocopie licence FFESSM (concerne les personnes licenciées dans un autre club pour la saison)

Montant de la cotisation 2024 – 2025

La cotisation comprend la **licence FFESSM + l'assurance + l'adhésion au club.**

Vous n'aurez pas à payer l'entrée à la piscine pour les séances d'entraînement du club

L'âge de l'adhérent se calcule en soustrayant l'année 2024 à la date de naissance

Adulte à partir de 2009 - 16 ans dans l'année 2025 et plus	
1 ^{er} membre d'une famille	48,00 + 23,50 + 55,00 = 126,50 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	48,00 + 23,50 + 25,00 = 96,50 €
Jeune de 2012 à 2009 - de 12 à 15 ans dans l'année 2024	
- 1 ^{er} membre d'une famille	30,00 + 23,50 + 55,00 = 108,50 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	30,00 + 23,50 + 25,00 = 78,50 €
Enfant jusqu'à 2013- de 8 à 11 ans dans l'année 2024	
- 1 ^{er} membre d'une famille	13,50 + 23,50 + 55,00 = 92,00 €
- à partir du 2 ^{ème} membre de la famille	13,50 + 23,50 + 25,00 = 62,00 €

L'entrée de la piscine sera refusée à toute personne présentant un dossier incomplet après sa deuxième séance d'entraînement ou après le 1er octobre 2024.

L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller très rapidement. Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires et pour les mineurs jusqu'à la prise en charge par un adulte.

Si un adhérent ne peut participer à une séance piscine il lui est demandé d'en informer à l'avance le club.

(email, SMS, téléphone.) De préférence au 06 63 03 71 18 : Michèle Rauzier



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com – Email Club: contact@aquapalmes.fr

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

L'encadrement, le bureau : tous les acteurs du club sont des bénévoles. Ils peuvent être amenés à annuler certaines séances d'entraînement pour assister à des sorties ou à des réunions fédérales. Dans ce cas, les adhérents seront, bien entendu, prévenus.

Inscriptions

A la piscine Saint Bres, lors des séances d'entraînement du club

Dossier complet à télécharger sur le site du club

<https://aquapalmes.fr>

Année encore sans piscine à Lunel : nous irons à la piscine de Saint-Brès

Horaires d'entraînement

Groupe	Mardi	Mercredi
Jeunes		19h00 à 20h00
Loisirs Adultes + Compétiteurs Adultes	20h00 à 22h00	
Fit 'Palmes	20h00 – 21h	

Il est impératif d'être à l'heure en maillot : on a accès à la piscine juste à l'heure et on doit être sorti juste à l'heure



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

[Contacts](#)

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com – Email Club: contact@aquapalmes.fr

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Dossier d'inscription version papier à remettre aux dirigeants du club lors de la reprise des activités ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : contact@aquapalmes.fr.

FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION – Saison 2024-2025

Nom (en majuscules)	Prénom (en majuscules)	Date naissance JJ / MM / AAAA	Type Adhésion	Montant

Règlement cotisations (uniquement chèque à l'ordre de SCL AQUAPALMES)

(*) Types d'adhésion :

A- Adhésion + licence fédérale + assurance Loisir 1 Assurance individuelle accident pour les pratiquants, Compétiteurs tous milieux, les Moniteurs, Juges, Arbitres et Entraîneurs exerçant à titre bénévole.

B - Adhésion uniquement – **fournir copie licence 2023-2024 dans un autre club FFESSM**

Écrire en majuscules

Adresse postale complète :

E-mail obligatoire (lisible)

Téléphone Domicile :

Portable de l'Adhérent :

Portable Adultes pour les mineurs :

Je soussigné(e)

accepte les termes du règlement intérieur de

la saison 2024 - 2025 du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes

Date et signature (à faire précéder de la mention « Lu et approuvé ») :





SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com – Email Club: **contact@aquapalmes.fr**

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Autorisation parentale ou tutélaire

(Pour les mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de* : Père Mère Tuteur

Autorise (nom, prénom) :

A pratiquer la nage avec palmes et la nage en eau vive

Au sein du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes

Pour la saison 2024 – 2025

*J'autorise la prise de vue et la publication d'image de mon enfant au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club donc il participera tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération. OUI NON **

Fait à

Le

Signature :

(*) Rayez les mentions inutiles

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :
Date :

Signature et cachet :



SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.03.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com – Email Club: contact@aquapalmes.fr

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Règlement intérieur 2024 - 2025

Adhésion

La licence FFESSM est obligatoire pour adhérer au Subaquatique Club Lunellois AQUAPALMES.

Le club ne délivre pas de licence "passager".

Seuls les dossiers complets sont pris en compte pour la délivrance des licences. L'accès au bassin sera refusé après la troisième séance d'entraînement au nageur n'ayant pas fourni l'intégralité des documents requis, cotisation comprise.

Activités

Un calendrier prévisionnel des activités est établi en début de saison et réactualisé ponctuellement et au plus tard à la veille d'une sortie (rassemblement, compétition ou autre manifestation). Sont considérées comme activités du club :

- Les entraînements pendant les créneaux qui nous sont accordés (réguliers ou exceptionnels),
- Les entraînements en milieu naturel organisés par le club,
- Les manifestations exceptionnelles auxquelles le club participe (fête du sport, fête de l'eau, Téléthon),
- Les rassemblements et compétitions recensés sur le calendrier prévisionnel du club.

Toute activité fédérale (entraînement, compétition ou autre activité subaquatique) non mentionnée ci-dessus et pratiquée de manière individuelle ou collective, sans l'aval de la Présidente, n'engagera en aucun cas la responsabilité du club ni de sa Présidente.

La fiche d'inscription à une sortie devra être dûment remplie et restituée au plus tard à la date limite d'inscription.

Participation aux frais de déplacements, après validation du bureau :

- Dans le cadre d'une compétition nationale, pour les compétiteurs : **à hauteur de 50 € maximum**
- Encadrants et juges : frais d'autoroute, d'hébergement et frais kilométrique (barème des Impôts applicable aux associations)
- L'adhérent connaîtra avant le départ la décision du bureau quant à la participation aux frais et recevra 8 jours après le montant à régler.

Matériel personnel :

Chacun est tenu de porter une tenue et d'avoir un équipement n'allant pas en contradiction avec les règlements des lieux accueillant le club (règlement de la piscine (bonnet obligatoire), règlement fédéral de la commission Nage avec Palmes, règlement de la FFESSM selon le cas).

Accès à la piscine et infrastructures

Les entraînements piscine pour la nage avec palmes et le Fit'Palmes se déroulent dans le grand bassin (et, exceptionnellement sur autorisation expresse, dans le petit bassin) de la piscine.

Les créneaux horaires sont indiqués en début de saison dans le dossier d'inscription.

L'accès aux vestiaires, et a fortiori au bassin, est conditionné par la présence d'un encadrant référencé sur le panneau d'affichage réservé au club SCL AQUAPALMES, dans le hall de la piscine.

Chaque adhérent devra impérativement arriver 15 minutes avant le début des cours afin de se préparer dans les vestiaires et rentrer sur le bord du bassin à l'heure pour ne pas perturber le bon déroulement de la séance, **il cochera obligatoirement la fiche de présence.**

Le ou les encadrant(s) seront présent(s) sur le bord du bassin pour assurer les entraînements, la surveillance et la sécurité des nageurs dans les lignes d'eaux qui sont réservées au club.

L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller très rapidement.

Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires.

Photos et prises de vues

Je reconnais autoriser la prise de vue et la publication d'image au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club auxquels je participerais tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Acceptation du règlement

Le présent règlement est révisable chaque année. Sa révision est soumise à approbation lors de l'Assemblée Générale du Club.

Il est remis à chaque futur adhérent avec son dossier d'inscription. **L'adhésion au club est conditionnée par l'acceptation, formulée par écrit, des termes du règlement en vigueur à compléter sur le bulletin d'inscription.**

Remboursement cotisation : une fois la licence validée, il ne sera pas pratiqué de remboursement quel que soit le motif.

Date et signature de l'adhérent.e